

Emilie CHALAS  
Députée de l'Isère

Communiqué de Presse d'Emilie Chalas  
*Soutien au personnel de l'administration pénitentiaire*

Le personnel de plusieurs établissements pénitentiaires, y compris ceux de l'Isère, ont entrepris une mobilisation consécutive à plusieurs agressions de leurs confrères ces derniers jours. Ce mouvement vise également à alerter sur leurs conditions de travail et les moyens donnés à leur profession. En tant que membre de la commission des Lois de l'Assemblée Nationale, j'ai visité les établissements de Varcès et de St Quentin-Fallavier en novembre dernier<sup>1</sup> et souhaite témoigner des enjeux et des difficultés de leur profession.

Le sujet des conditions d'incarcérations qui dénonce à juste titre les insuffisances de ces dernières, occulte malheureusement bien souvent celui des conditions de travail des personnels de l'administration pénitentiaire et de la nature de leur profession en général. Le personnel pénitentiaire a une double mission : celle tout d'abord de surveiller les détenus et de veiller à leur sécurité mais aussi de contribuer à la réussite de leur réintégration sociale à la fin du séjour carcéral. Les surveillants sont ainsi le premier contact humain des détenus au quotidien mais sont aussi les premiers acteurs de la lutte contre la récidive.

Aujourd'hui la reconnaissance et les moyens alloués à la profession ne lui permettent pas de conduire ces missions dans les meilleures conditions. Le Président de la République a lui-même reconnu ce week-end que les conditions d'incarcération comme les conditions de travail des surveillants en France était indignes. Cette situation contribue à la mise en danger des surveillants et des détenus mais aussi de la société en général quand l'incarcération aggrave le risque de récidives ou, en l'occurrence, de radicalisation.

Il est ainsi grand temps de reconnaître pleinement le travail du personnel pénitentiaire et d'en revaloriser les carrières. De nombreux postes restent vacants bien que budgétés et le turnover est très important dans la profession. Ces difficultés de recrutement contribuent largement à la faiblesse du taux d'encadrement. Afin de permettre à l'administration pénitentiaire de mener à bien sa mission essentielle pour notre société, il faut ainsi augmenter les moyens alloués (le Premier ministre a d'ailleurs confirmé aujourd'hui même cet engagement devant l'Assemblée) mais également repenser largement sa politique de ressources humaines.

Je salue ainsi la demande par le chef de l'Etat qu'un plan pénitentiaire global soit établi avant la fin février. Ce travail contribuera à alimenter la réforme du système judiciaire portée par la Garde des sceaux sur laquelle planchera la Commission des Lois dans les prochains mois. Dans ce cadre je recevrai prochainement les directrices des établissements pénitentiaires isérois.

Contact presse:

Bertrand BIJU-DUVAL, Collaborateur parlementaire auprès d'Emilie CHALAS  
[bertrand.biju-duval@clb-an.fr](mailto:bertrand.biju-duval@clb-an.fr) / 06 37 53 75 17 / 04 76 88 88 35

---

<sup>1</sup> <https://www.facebook.com/emiliechalasofficiel/posts/2088292321399864>